

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

RAPPORT

Accompagnant le budget de l'exercice 2016 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2015 ainsi que les perspectives pour 2016.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2015.

Le budget relatif à l'exercice 2016 arrêté par le Collège communal en séance du 04 décembre 2015 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	4.685.452,28	15.000,00
DEPENSES	4.504.667,10	611.775,00
RESULTAT BONI	180.785,18	RM 596.775,00

B.EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	7.341.183,61	2.881.775,00
DEPENSES	5.204.667,10	2.881.775,00
RESULTAT BONI	2.136.516,51	0,00

2. RAPPORT accompagnant le budget 2016 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

Notre trésorerie actuelle, arrêtée au 13 novembre 2015, s'établit à 3.942.956,36€ (soit 641.153,97€ de plus que l'année dernière à pareille époque), répartis comme suit :

- 25.705,21€ sur un compte courant.
- 1.202.479.42€ sur une compte épargne Tre@sury +.
- 2.714.771,73€ sur un compte de placement Tre@sury Fidelity (12 mois).

Les intérêts créditeurs pour l'année 2015 devraient atteindre la barre des 31.000€ brut, soit un montant similaire à l'année 2014(31.053,70€).

Pour l'année 2016, compte tenu de l'accroissement constaté au niveau de notre trésorerie et nonobstant une érosion des taux de placement, une recette de 32.000€ est prévue.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a informé, par courrier du 30 octobre 2015 que suite à une décision du 16 mars 2015 du Comité des Ministres de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de résidents belges exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, à partir de l'exercice 2015, seules les communes dont le nombre significatif de résidents exercent une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg pourront percevoir une compensation en la matière. Par nombre significatif, il faut entendre le montant des taxes additionnelles fictives à l'impôt des personnes physiques représentant plus de 5% de l'ensemble des taxes additionnelles fictives et réelles à l'impôt des personnes physiques.

Dans la mesure où la commune de Rendeux ne répond pas au critère précité, aucune compensation ne sera allouée pour 2015 et les années futures, ce qui représente un manque à gagner annuel de 6.946,95€

F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

- La dotation générale au fonds des communes

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2015 s'élève à 1.062.335,98€, soit une diminution de 29.781,40€ par rapport à la prévision budgétaire (1.092.117,38€).

Par rapport à la prévision budgétaire 2015, la dotation définitive octroyée varie compte tenu des éléments suivants :

- Le taux d'inflation attendu pour l'année 2015 est en baisse et est passé ces derniers mois de 1,30% à 0,20% selon les dernières prévisions du bureau fédéral du Plan, ce qui impacte la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'exercice 2015 même si le mécanisme d'indexation annuelle prévu à l'article L1332-5 du CDLD est maintenu.
- Une donnée statistique qui intervient dans le calcul de la dotation « péréquation fiscale » a été actualisée afin de respecter les dispositions prévues aux articles L1332-11 à L1332-19 du CDLD. La prévision budgétaire a été calculée sur base du produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2012 alors que la dotation réelle a été calculée sur le produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2013.

Pour l'année 2016, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier en provenance du SPW, soit **1.100.310,10€**
Par rapport au montant définitif octroyé en 2015, cela représente une augmentation de 37.974,12€, soit 3,57%.

Dans son courrier d'information, le SPW attire toutefois l'attention sur le fait que la dotation qui sera réellement octroyée à la commune sera différente du montant prévisionnel communiqué en raison de l'actualisation des données statistiques utilisées pour la répartition du Fonds (notamment au niveau du critère « logement »).

- **Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.**

Pour l'année 2015, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€. Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu depuis l'exercice 2010 à cet article budgétaire, aucune prévision de recette n'a été actée dans le cadre du budget 2016.

- **Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.**

Pour 2016, la commune doit inscrire une prévision équivalente à la compensation définitive octroyée en 2015, soit 19.021,42€.

Cette compensation prend en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2010	888.276,96€
2011	944.995,34€
2012	1.019.618,03€
2013	1.036.553,93€
2014	1.053.554,56€
2015 (montant présumé)	1.081.357,40€
2016 (montant présumé)	1.119.331,52€

Par rapport à l'exercice 2015, ces recettes de fonds connaissent **un accroissement de 3,51%**. Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, la prévision reste amputée de la contribution exceptionnelle allouée en 2009 par la Région wallonne d'un montant de 13.728,27€ au titre de compensation partielle dans la perte des dividendes DEXIA afférents aux actions ordinaires.

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Le montant à inscrire au budget 2016 pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (654.603,90€) nous a été communiqué par le Service public fédéral des Finances en date du 30 octobre 2015.

Par ailleurs, le montant inscrit au titre des centimes additionnels au précompte immobilier est basé sur le montant des enrôlements effectués au profit de la commune pour l'exercice d'imposition 2015 communiqué par le SPF Finances en date du 12 octobre 2015, soit 805.241,26€.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2009

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2009	1.930.963,02€	709.340,02€	504.214,75€	30.383,89€	687.024,36€
2010	1.884.514,80€	630.063,36€	471.083,41€	32.043,71€	751.324,32€
2011	1.973.579,56€	704.691,34€	459.603,78€	31.831,06€	777.453,38€
2012	1.996.939,56€	744.816,67€	430.410,01€	34.004,94€	787.707,94€
2013	2.146.100,48€	804.327,67€	518.923,59€	35.457,58€	787.391,64€
2014	2.182.417,24€	694.985,90€	549.681,88€	33.449,73€	904.299,73€
2015 (présumé)	2.120.071,20€	796.368,27€	395.279,51€	38.460,13€	889.963,29€
2016 (présumé)	2.401.705,29€	805.241,26€	654.603,90€	38.460,13€	903.400,00€

L'analyse du tableau comparatif nous permet de relever, par rapport à 2015, un accroissement des recettes fiscales de l'ordre de 281.634,09€, soit 11,73%.

Cette augmentation sensible s'explique essentiellement par le fait qu'au niveau des additionnels à l'IPP, le retard constaté dans l'enrôlement pour l'exercice 2015 (- 135.518,02€ par rapport aux prévisions budgétaires) est compensé par une majoration de recettes reportée sur l'exercice 2016, soit une différence positive entre les 2 exercices de 259.324,39€.

Au niveau des additionnels au précompte immobilier, on recense une augmentation de l'ordre de 8.872,99€ par rapport à 2015.

En ce qui concerne les taxes et impositions locales, l'augmentation de 13.436,71€ par rapport à 2015 s'explique par une adaptation du montant de la taxe sur l'enlèvement des immondices sur base des droits constatés au compte 2014.

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

La distribution des cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Service Public Fédéral Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont fixés depuis l'exercice 2013 à 80€, soit une augmentation de 15€ par rapport à l'ancienne législature.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2015 modifié (822.146,65€), on constate pour l'année 2016 une légère diminution de l'ordre de 3.605,65€, soit 0,44%.

Suite à l'adoption de l'arrêté royal du 26 octobre 2015 qui réduit le taux de base de la cotisation de pension du personnel nommé à titre définitif des administrations communales et provinciales, le taux applicable en matière de pension pour le personnel nommé de la commune pour l'année 2016 est ramené à 38% au lieu des 41,5% initialement prévus, ce qui représente une économie estimée de 14.149,38€.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€ indexés.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2015 modifié (238.022,72€), on constate pour l'année 2016 une diminution de l'ordre de 7.222,72€, soit 3,03%.

Cette diminution globale est liée à l'adaptation de certains articles sur base de la balance budgétaire actualisée au mois de novembre 2015.

Les postes concernés par une diminution sont pour l'essentiel :

- **Frais de déplacements du personnel communal administratif (- 1.000€)**
- **Prestations du SPF Intérieur pour les passeports et cartes d'identité (- 1.500€)**
- **Fourniture de combustibles pour le chauffage des bâtiments (- 2.000€)**
- **Frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments (- 3.000€)**
- **Prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments (- 5.000€)**

Les postes concernés par une augmentation sont les suivants :

- **Frais de réalisation d'un spot publicitaire par TV Lux prévu initialement pour 2015 mais reporté pour des raisons de tournage au printemps 2016 : + 5000€**
- **Assurances des immeubles: + 304,53€**

Au cours de sa séance du 29 septembre 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de la toiture de l'ancien garage communal au montant estimatif de 62.000€ TVAC.

L'adjudication des travaux est prévue pour fin décembre 2015 et les travaux sont reportés au premier trimestre 2016.

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE

Au cours de sa séance du 01^{er} mars 2013, le collège communal a attribué le marché relatif aux travaux de transformation de la grange de l'espace Schérès en maison de village à Rendeux-Haut (phases 1 et 2) à la S.A. Picard Construct de Tenneville au montant de 1.129.567,45€ TVAC dont 861.344€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Le dossier a été approuvé par le SPW et l'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 21 octobre 2013.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 28 mai 2015.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 29 septembre 2015 au montant total de 1.201.021,01€ TVAC.

L'inauguration de la nouvelle salle est prévue pour début 2016.

Au cours de sa séance du 23 avril 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition et au placement d'une cuisine équipée au sein de l'espace Schérès au montant estimatif de 50.000€ TVAC.

Par délibération du 05 juin 2015, le collège communal a attribué le marché à la société Horecatech de Marche-en-Famenne au montant de 50.708,68€ TVAC.

Les travaux sont terminés depuis octobre 2015.

Par ailleurs, pour équiper la nouvelle salle, le conseil communal au cours de sa séance du 25 mai 2015 a décidé d'acquérir du mobilier pour un montant de 8.564,65 euros, de la vaisselle pour un montant de 7.654,19 euros et un nouveau bar pour un montant de 20.000 euros.

Au cours de sa séance du 24 novembre 2015, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de l'Espace Schérès – Phase III : Aménagement des abords au montant estimatif de 440.000€ TVAC, dont 339.500€ de subsides escomptés en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

L'adjudication des travaux relatifs à la Phase 3 est prévue pour le 1^{er} trimestre 2016 et le début des travaux est programmé pour le second trimestre 2016.

Au cours de sa séance du 20 avril 2015, le conseil communal a approuvé la vente en gré à gré de trois emplacements à bâtir à Devantave d'une superficie totale de 41,35 ares au montant de 146.111,11€, (soit 1.111,11€ de plus que l'estimation).

Par ailleurs, par décision du 27 août 2015, le conseil communal a décidé de vendre à la commune de Neufchâteau un conteneur qui avait été utilisé par les élèves de l'école libre lors des travaux de rénovation de leur bâtiment pour la somme de 8.000€.

L'achat du terrain situé derrière le bâtiment de la zone de police à Rendeux-Haut a été entériné par décision du conseil communal du 20 avril 2015 au montant de 2.133€.

Au cours de l'année 2016, la commune envisage de procéder à des travaux d'extension à la maison de village de Devantave (30.000€) et, par l'intermédiaire du service travaux, à la réfection du parking de la maison communale (30.000€).

Par ailleurs, il est prévu d'acquérir un terrain situé en zone bleue à Rendeux-Haut (10.000€) de manière à rendre possible une liaison entre l'école et l'espace Schérés et de désigner un auteur de projet chargé d'élaborer un programme d'aménagement des dernières salles de l'espace Schérés (30.000€).

F.35-36 : 369 POMPIERS.

La Zone de Secours, qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises, reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2010	122.057,11€
2011	136.902,28€
2012	139.894,46€
2013	139.499,13€
2014	140.337,28€
2015	141.855,30€

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue plusieurs années plus tard. C'est ainsi qu'en 2015, nous avons seulement appris le montant définitif pour les années 2013 et 2014.

L'entrée en vigueur de la réforme des services d'incendie impliquant la mise en place d'une zone de secours unique a eu le 1^{er} janvier 2015.

Sur base des informations transmises par le Gouverneur, le montant de notre contribution devrait s'élever pour l'année 2016 à 141.855,30€.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

Depuis la réforme des polices en 2001, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	116.920,84 euros
2004	116.920,84 euros
2005	116.920,84 euros
2006	119.259,26 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros
2010	119.259,26 euros

2011	119.259,26 euros
2012	127.568,77 euros
2013	130.109,12 euros
2014	139.178,11 euros
2015	141.265,78 euros

Dans le cadre du budget 2016, sur base d'informations en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution, par sécurité, à 150.000€, soit une augmentation de 6,18%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte, outre les augmentations salariales (avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions), les charges d'emprunt liées aux emprunts consentis pour les investissements en bâtiments.

Au titre de la sécurité routière, la commune dans le cadre de son entretien extraordinaire des voiries en 2014 a procédé, au cours de l'année 2015 à la réparation des 2 aménagements de sécurité situés à l'entrée et au centre du village de Nohaipré de manière à ralentir la vitesse excessive enregistrée sur ce tronçon.

Dans le cadre du plan trottoir, en partenariat avec le SPW, afin de renforcer la sécurité des piétons, la commune a décidé de procéder à la réalisation d'un trottoir le long de RN833 entre la maison communale et l'école communale et, en vue de sécuriser la circulation sur la route régionale à des aménagements de voirie.

Les travaux sont en cours de réalisation et devraient être terminés dans le courant du 2^{ème} trimestre 2016.

L'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité a été renforcée depuis 2009 par la mise à disposition par la zone de police d'un second radar préventif.

Au cours de l'année 2015, la commune a décidé de procéder, via la centrale de marché initiée par la zone de police Famenne-Ardenne, à l'acquisition de 4 radars fixes préventifs de manière à accroître la sécurité à l'intérieur des villages du Bois du Ry, de Marcourt et de Chéoux.

Pour 2016, il est prévu d'acquérir plusieurs radars fixes supplémentaires.

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2015, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- l'enlèvement de la plaine de jeux à Hodister.
- le débouchage de tuyaux et l'entretien systématique des avaloirs.
- la réalisation d'une tranchée et le placement d'une gaine pour le raccordement électrique de l'Espace Schérés à Rendeux-Haut.
- l'aménagement d'un nouveau réfectoire pour les ouvriers dans l'ancienne cuisine du CPAS.
- la pose d'une cloison à l'intérieur du nouveau garage communal.
- le placement de jardinières sur la façade de l'administration communale.
- l'empierrement de voiries à Waharday et au Bois du Ry à Jupille
- la sécurisation du carrefour de Beffe par la pose de potelets.
- Le démontage de caravanes abandonnées à Marcouray.
- l'entretien des voiries communales par la pose de compomac en vue de combler les nids de poules.

- l'appui du service travaux pour diverses manifestations (journée de la mobilité, l'opération « Télévie », , le festival baroque, journée de la sécurité à l'école,...)
- la distribution du bulletin communal.
- le placement d'un banc à la plaine de jeux de Beffe.
- la réparation de grilles d'avaloir à la rue des Martyrs à Marcourt et à la rue des Noyers à Marcouray.
- la mise en place d'un portique pour les pêcheurs à proximité du pont de Jupille.
- la remise en état de la place « Chiroubles » à Marcourt par la pose de grenailles.
- la réparation de tuyaux cassés à la rue Saint Jean et à la rue de la Golette à Rendeux-Haut.
- l'entretien des plaines de jeux de la commune.
- l'entretien des circuits VTT de la commune.
- l'aménagement d'une chambre de visite à la rue de la Golette à Rendeux-Haut.
- l'aménagement d'un puits à la rue Lavaux à Chéoux
- la distribution du bulletin communal.
- la réparation des tuyaux de WC à la cuisine du CPAS.
- le nettoyage des filets d'eau au-dessus de la centrale électrique à Marcouray.
- le ramassage des encombrants.
- la réparation et la mise en conformité de la plaine de jeux de Marcouray.
- l'aménagement du parking à la salle de Marcouray.
- le débroussaillage des accotements.
- le placement d'une gaine à la rue du Thier de Marche à Chéoux.
- la vérification de la signalisation le long des voiries communales.
- l'entretien des filets d'eau de la commune.
- le déménagement d'archives à Bardonwez.
- la réparation de barres au pont de Jupille.
- l'enlèvement d'une caravane brûlée à la rue du Mont à Ronzon.
- le débroussaillage du chemin reliant la rue du Vieux Moulin à la rue Derrière la Ville à Marcourt.
- la réparation de la pierre bleue à la fontaine située sur la place « Chiroubles » à Marcourt.
- l'enlèvement de tous les anciens abribus de la commune et la réalisation des travaux de terrassement et de bétonnage en vue d'implanter les nouveaux abribus.
- la remise à niveau de la rue Saint Fiacre à Warisy.
- le placement de panneaux « sens interdit » à la rue Saint Fiacre à Warisy.
- l'enlèvement des sapins morts au terrain de football A à Rendeux-Bas.
- la réparation de la porte arrière du presbytère de Rendeux-Haut.
- le curage d'un fossé à la rue de la Forêt à Marcouray.
- le raccordement à l'égout de la nouvelle salle de village construite dans l'Espace Schérés.
- l'enlèvement des plinthes aux anciens logements de la gendarmerie.
- la réparation de la clôture au presbytère de Rendeux-Haut.
- la tonte du terrain de football B.
- le démontage des sapins de Noël disséminés sur le territoire de la commune.
- la remise en place de la clôture entre l'école et la nouvelle cuisine du CPAS.

Au niveau du personnel du service travaux, suite au départ à la pension du chef des travaux prévu pour novembre 2016, la commune envisage de procéder au recrutement d'un bachelier spécifique chargé de le remplacer dont le profil sera arrêté en cours d'année par le conseil communal. Les crédits nécessaires à l'engagement sont prévus au budget ordinaire 2016.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'entretien extraordinaire des voiries en 2014 au montant estimatif de 215.352,77€ TVAC.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'entretien extraordinaire 2014 concernent les voiries suivantes :

- **réfection de la rue du Pont à Marcourt en direction de la maison Michel.**
- **réfection d'un coussin berlinois et d'une partie de la rue des Hêtres à Nohaipré.**
- **réfection de la rue du Thier à Trinal.**
- **réfection des rues Thier de Marche et de la Girondaine à Chéoux.**
- **pose d'un avaloir au carrefour de Beffe.**
- **Réfection de la rue la Golette à Rendeux-Haut.**
- **Réfection d'une partie de la rue du Mont à Ronzon.**

L'ouverture des offres a eu lieu le 07 novembre 2014.

Le marché de travaux a été attribué à la société Roberty de Lamormenil au montant de 189.533,43€ TVAC, soit 25.819,34€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

Les travaux sont terminés depuis le 2^{ème} trimestre 2015.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le communal au montant de 152.217,08€ TVAC, soit 37.316,35€ de moins que le montant de l'adjudication.

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan trottoir » initié par la Région wallonne, le conseil communal au cours de sa séance du 26 août 2014 a décidé de réaliser un marché conjoint de travaux avec le SPW ayant pour objet l'amélioration de la sécurité des piétons et du cadre de vie des citoyens dans la traversée de Rendeux sur la RN 833.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges des travaux au montant estimatif de 1.068.948,36€ TVAC, dont 614.330,79€ TVAC à charge du SPW, 411.948,74€ TVAC à charge de la commune et 42.668,84€ TVAC à charge du TEC.

Un subside de 150.000€ est d'ores et déjà acquis pour la réalisation des travaux à charge de la commune.

L'ouverture des offres a eu lieu le 04 novembre 2014.

Au cours de sa séance du 03 décembre 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché la S.A. ROISEUX de Saint-Hubert au montant de 775.000€ TVAC, dont 313.819,84€ TVAC à charge de la commune, soit 98.128,90€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

Les travaux ont débuté dans le courant du 2^{ème} trimestre 2015 et devraient être finalisés pour la fin du 2^{ème} trimestre 2016.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de voirie et d'égouttage de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimatif de 517.762,03€ TVAC, dont 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

Par délibération du 17 juillet 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 341.993,58€ TVAC (175.768,45€ de moins que

l'estimation), dont 178.544,78€ TVAC pour le volet voirie et 163.448,80€ TVAC pour le volet égouttage.

Dans le cadre du Fonds Régional d'investissement communal, le SPW interviendra à concurrence de 50% maximum, soit un subside de 89.272,39€ pour le volet voirie.

Dans l'attente de la finalisation des emprises, prévue pour fin 2015 pour un montant total de 15.000€, les travaux sont reportés au printemps 2016.

Au cours de sa séance du 15 octobre 2015, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de la voirie « Rue Pays de Liège à Chéoux » au montant estimatif de 295.000€ TVAC, dont 50% de subsides attendus du SPW.

L'attribution du marché est prévue pour janvier 2016 et la réalisation des travaux est reportée au printemps 2016.

Au cours de l'année 2015, la commune a procédé au remplacement de tous les abribus disséminés sur le territoire communal pour un montant de 31.223,04€ TVAC.

Les travaux de terrassement et l'aménagement des socles en béton destinés à accueillir les nouveaux abribus ont été réalisés par le service travaux.

Les travaux sont finalisés depuis novembre 2015.

Durant l'année 2016, la commune envisage de réaliser des travaux d'entretien extraordinaire des voiries pour un montant de 150.000€ TVAC (honoraires compris), dont 50% de subsides attendus du SPW dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal.

En fonction de l'estimation de l'auteur de projet, les voiries concernées par la réfection seront choisies parmi les suivantes :

- Rue Belle-Vue et Rue du Wy à Magoster.**
- Rue Saint Fiacre à Warisy**
- Rue Ermifontaine et Rue du Donneux à Marcouray.**
- Rue du Petit Bois à Rendeux-Haut.**

Par ailleurs, un auteur de projet chargé d'élaborer le projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable entre Jupille et La Roche-en-Ardenne sera désigné.

Un crédit de 30.000€ est prévu à cet effet au budget extraordinaire 2016.

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2015, la commune a procédé au remplacement du véhicule d'occasion type 4x4 utilisé par le chef des travaux au montant de 16.800€ TVAC et à l'acquisition d'une épandeuse à sel pour un montant de 13.794€ TVAC.

Pour 2016, il est prévu de procéder à l'acquisition d'une lame de déneigement (12.000€), d'une brosse désherbante (6.000€), d'un nettoyeur haute pression (6.000€) et au remplacement du véhicule utilisé par le brigadier (12.000€).

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2016.

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2550 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...). Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le R. S.I. de Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « un dimanche à vélo » a été organisée le dimanche 20 septembre 2015.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

La commune soutient financièrement le R.S.I de Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

En complément à son subside annuel de 2.500€, le R.S.I de Marcourt-Beffe a bénéficié d'une intervention communale de 300€ pour l'organisation, le 25 octobre 2015, de son 3ème salon FROBIPAIN (fromages, bières, pain), lequel remplace le salon des produits de bouche.

Pour l'année 2016, un subside global de 3300€ sera alloué au R.S.I de Marcourt-Beffe (soit 1,25€ indexé par habitant).

Sur le plan économique, la commune verse chaque année une cotisation aux intercommunales IDELUX et AIVE. Pour 2016, une somme de 12.000€ est prévue à cet effet.

En application de l'arrêté royal du 09 mai 2007 relatif à l'occupation au travail le dimanche dans les magasins de détail et les salons de coiffure situés dans les stations balnéaires et climatiques ainsi que dans les centres touristiques, la commune de Rendeux a été reconnue depuis le 25 août 2015 comme centre touristique par un arrêté du Ministre Fédéral de l'Emploi.

Au cours de l'année 2015, la commune a bénéficié d'un subside de 10.962,60 euros en provenance du SPW pour les travaux d'aménagement de 2 kiosques à promenade situés à Waharday et à Chéoux.

Pour 2016, il est prévu d'acquérir du mobilier touristique (50 bancs et 20 poubelles) pour un montant de 25.000€, dont 15.000€ de subsides attendus du SPW.

F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET

Au cours de l'année 2015, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- **empierrement d'une voirie forestière en direction de Saint Thibaut à Marcourt.**
- **creusement de 2 mares à Beffe.**
- **ramassage des plastiques agricoles.**
- **enlèvement de sapins entravant une voirie forestière à Chéoux.**
- **remise à niveau d'une voirie agricole à la rue du Belvédère à Rendeux-Haut.**
- **entretien d'une voirie forestière à Magoster.**
- **placement de tuyaux et aménagement de la voirie à Namant (Warisy).**
- **remise à niveau de plusieurs voiries agricoles (Rue Haie Petit à Warisy, Au Point Zéro à Gênes.**
- **pose de treillis autour de châtaigniers à la demande de Nestor Bertrand.**
- **remise sous eau du pompage à destination des fermiers de Chéoux et de Beffe.**
- **empierrement d'une voirie forestière rue du Petit Bois à Rendeux-Haut.**
- **réparation de la herse étrille.**
- **réparation de la vanne du point d'eau des agriculteurs à Trinal.**
- **empierrement d'une voirie agricole à Gênes.**
- **enlèvement d'une branche de hêtre à « la Vierge à l'Image » à Waharday.**
- **empierrement d'une voirie agricole à Hodister.**
- **empierrement d'une voirie agricole à Chéoux.**
- **empierrement d'une voirie forestière à Racelle.**
- **enlèvement de 2 arbres obstruant la voirie menant à Saint Thibaut.**
- **empierrement d'une voirie forestière à Laidprangeleux.**
- **enlèvement d'un arbre entre Ronzon et Marcourt.**
- **empierrement d'une voirie forestière à Waharday.**
- **placement de compomac sur la voirie de Namant à Warisy.**
- **empierrement d'une voirie forestière au Bois de Tave (Devantave).**
- **placement de tuyaux à l'entrée d'une pâture à Hodister.**

L'administration communale poursuit et intensifie son aide au monde agricole.

Le subside pour le forage d'un puits est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m² de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m², 6€ pour les 100 premiers m³ et 3€ par m³ supplémentaire jusqu'à 200 m³ maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2016 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2015 et restera en vigueur pour 2016.

La herse étrille acquise en 2010 au montant de 10.550€ TVAC continue à être mise à disposition des agriculteurs qui le souhaitent à des conditions préférentielles.

Dans le cadre du budget 2016, la commune envisage d'octroyer une nouvelle aide pour le chaulage des terrains agricoles.

Chaque agriculteur domicilié sur la commune (à titre principal ou secondaire) disposera d'un droit de tirage (contre remise d'une facture de chaulage émise par un entrepreneur

agricole ou facture d'achat de chaux) équivalant à 1/3 de la superficie totale de son exploitation (sur base de la déclaration PAC) par année.

Le montant de l'intervention communale sera de 15€/ha.

A titre d'exemple, pour une exploitation de 90ha, l'agriculteur disposera par année d'un droit de tirage de 450€, soit 15€ x 30 ha.

Les conditions de location des terrains d'aisance communaux arrêtées par le Conseil communal au cours de sa séance du 24 septembre 2014 pour une période de 9 ans restent d'application :

- le montant de la location annuelle est fixé à 100€ HTVA/Ha, à indexer chaque année.
- les terrains d'aisance sont réservés exclusivement aux agriculteurs à titre principal.
- toute forme de sous-location est strictement interdite.

Au cours de ses séances du 20 février et du 06 mars 2015, le collège communal a procédé à l'attribution du marché public relatif aux travaux forestiers pour l'année 2015.

Le marché a été scindé en 9 lots répartis sur 4 triages, pour un montant total de 40.614,17€ TVAC.

Triage de Monsieur Cédric Daine – Devantave.

Lot 1 : 512 – HOURLET et CHANTEUR – parcelle 2.

Gyrobroyage sur une superficie de 1 ha.

Fourniture et plantation de douglas 30/60 S2R1 – 1.500 pièces.

Fourniture et plantation de douglas 30/60 S2R1 – 500 pièces.

Regarnissage éventuel de douglas 40/70 S2R1 – 200 pièces.

Dégagement sur une superficie de 1 hectare.

Le marché a été attribué à S.A. Yves Pirothon de Manhay au montant de 4.404,30€ TVAC.

Lot 2 : RENDEUX CNE – parcelles 10

Gyrobroyage sur une superficie de 2,10 ha.

Fourniture et plantation de mélèzes d'Europe 40/70 S2R1 – 2.100 pièces.

Fourniture et plantation de douglas 40/70 S2RS – 2.100 pièces.

Regarnissage éventuel de mélèzes et douglas 40/70 S2R1 – 630 pièces

Dégagement en plein sur une superficie de 2,1 ha.

Le marché a été attribué à la S.A. Yves Pirothon de Manhay au montant de 6.755,91€ TVAC.

Lot 3 : 122 – SUR THIER-CLINQUART – parcelles 1 et 2

Gyrobroyage en plein sur une superficie de 4 ha.

Fourniture et plantation de mélèzes d'Europe 40/70 S2R1 – 4.000 pièces.

Fourniture et plantation de douglas 40/70 S2R1 – 4.000 pièces.

Regarnissage éventuel de mélèzes et douglas 40/70 S2R1 – 1.200 pièces.

Dégagement en plein sur une superficie de 4 ha.

Le marché a été attribué à la S.A. Yves Pirothon de Manhay au montant de 17.235,60€ TVAC.

Lot 4 : 815- CORAY – parcelle 3

Rabotage ou griffage d'épicéas et /ou douglas – 800 pièces.
Le marché a été attribué à Wood Exploitation de Waillet au montant de 313,76€ TVAC.

Lot 5 : 311- HAPINAY – parcelle 3

Gyrobroyage en plein sur une superficie de 3 ha.
Fourniture et plantation d'épicéas 30/60 S2RI – 4.000 pièces
Fourniture et plantation de douglas 30/60 S2RI – 2.000 pièces.
Regarnissage éventuel de douglas 30/60 S2R1 – 600 pièces.
Dégagement ciblé autour du plant sur une superficie de 3 ha.
Le marché a été attribué à la S.A. Yves Pirothon de Manhay au montant de 8.649,60€ TVAC.

Triage de Monsieur Jean-Pierre Thirion – Marcourt.

Lot 6 : 823 – DEVANT NASHEZ – parcelle 2.

Dégagement en plein sur une superficie de 4,72 ha.
Le marché a été attribué à Damien Léonard de Heure-en-Famenne au montant de 900,58€ TVAC.

Lot 7 : 652 - ROUBIESTAY – parcelle 2.

Dégagement en plein sur une superficie de 6,85 ha.
Le marché a été attribué à Wood Exploitation de Waillet au montant de 544,58€ TVAC.

Lot 8 : 522 – ROUBIESTAY – parcelle 2.

Dégagement en plein sur une superficie de 3,93 ha.
Le marché a été attribué à Damien Léonard de Heure-en-Famenne au montant de 749,84€ TVAC.

Triage de Monsieur Nestor Bertrand – Rendeux

Lot 9 : 634 – DEVANT RACELLE – parcelle 1.

Regarnissage de douglas 50/80 S2R1 – 1.000 pièces
Le marché a été attribué à Ets Olivier Xavier de Manhay au montant de 1.060€ TVAC.

En définitive, pour l'exercice 2015, le collège a décidé de replanter pour les 4 triages sur une superficie globale de 10,10 ha.

Les ventes de bois ont procuré (chablis compris) une recette plus modeste de 381.398,42€, soit 352.917,18€ de moins que lors de la vente de bois exceptionnelle de 2014 (734.315,60€).
Pour 2016, une estimation prudente de 300.000€ est préconisée.

Les locations immobilières de chasses ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010).

Cette location a rapporté en 2015, la somme de 148.541,13€ (hors déduction du précompte mobilier).

Une somme équivalente est prévue pour 2016.

Au cours de sa séance du 23 octobre 2013, le conseil communal a procédé à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la 3^{ème} phase des travaux de rénovation des voiries agricoles.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 201.458,95€ TVAC, dont 60% de subsides attendus en provenance du SPW, et porte sur les tronçons suivants :

- Village de Trinal : rue de Gevrogne
- Village de Chéoux : rue du point d'eau
- Village de Warizy : boucle du point d'eau.

Par délibération du 26 juin 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 144.364,67€ TVAC (57.094,28€ de moins que l'estimation), dont 82.636,85€ de subsides en provenance du SPW.

La réalisation effective des travaux est reportée au printemps 2016.

Au cours de sa séance du 20 février 2015, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition d'un véhicule d'occasion type 4x4 pour les ouvriers forestiers.

Par délibération du 19 mars 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. RMP de Stockem au montant de 9.800€ TVAC, déduction non comprise de la reprise de l'ancien véhicule 4x4 pour un montant de 1.000€ TVAC.

Dans le cadre du budget 2016, une somme de 20.000€ est réservée par prudence afin de disposer, le cas échéant, des fonds nécessaires à l'acquisition de nouvelles parcelles jugées intéressantes par les agents du DNF.

Des investissements en plantation sur +/- 10 hectares sont prévus pour 2016 ainsi que des travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2015, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

- **salle de gym :**

- remplacement de 5 carreaux aux portes sectionnelles de la salle de gym.

- **classes maternelles et primaires + salle polyvalente :**

- enlèvement des déchets dans le vide ventilé de l'école.
- rangement du local situé au-dessus de la chaufferie.
- placement de 2 barrières au-dessus de la classe de 1^{ère} maternelle.
- réparation du tableau de la classe passerelle.
- fabrication d'un bac de rangement pour les maternelles.

• cours de récréation :

- remplacement d'un élément sur la plaine de jeux de l'école.
- réparation d'une clôture et du panneau de basket.
- réparation de la barrière de la section maternelle.
- entretien et nettoyage des abords

• abords de l'école :

- pose de raclage entre le cour de récréation et la clôture de l'école.

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre 2014 à mai 2015), des fruits (Fruitnet, certifié d'origine belge) sont distribués gratuitement. Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons.

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

Au cours de l'année 2015, la commune a procédé à l'acquisition d'un nouveau tableau numérique et à l'achat de nouvelles tables et chaises pour la section maternelle.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'installation d'un système de détection incendie à l'école communale.

Par délibération du 15 juillet 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la SPRL BETEC de Bertrix au taux d'honoraires de 17%.

Le cahier spécial des charges relatif aux travaux devrait être finalisé pour fin 2015.

L'adjudication des travaux estimés à 96.078€ TVAC est prévue pour le 1^{ème} trimestre 2016.

Le début des travaux est reporté au 2^{ème} trimestre 2016.

Au cours de sa séance du 25 mai 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation des sanitaires de l'école communale.

Par délibération du 13 novembre 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Pierre Collignon de Lignières au montant de 236.890,10€ TVAC, dont 110.000€ de subsides attendus de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du programme prioritaire des travaux 2014.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2016.

Au cours de sa séance du 11 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'isolation de l'école communale.

Par délibération du 29 mai 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la SPRL ATRIUM Architectes de Habay au taux d'honoraires de 8,7%.

Au cours de sa séance du 20 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un coordinateur sécurité-santé pour les travaux d'assainissement énergétique de l'école communale.

Par délibération du 29 mai 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché de coordination sécurité-santé à la société GENITEC de Namur au taux d'honoraires de 0,25%.

Un crédit de 500.000€ est réservé dans le cadre du budget extraordinaire 2016 pour la réalisation des travaux.

Pour un rappel, un subside UREBA exceptionnel de 500.000€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.

L'adjudication des travaux est prévue pour le second trimestre 2016.

Dans le cadre du budget 2016, un crédit de 50.000€ est réservé pour la rénovation du carrelage de la salle polyvalente de l'école et de deux classes primaires.

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

VIE ASSOCIATIVE

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2015, on peut citer notamment :

- remplacement de plaques de plâtre au débarras de la salle de Gênes.
- les travaux d'aménagement du parking de la salle de village de Marcouray.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation de la toiture du bâtiment occupé par la confrérie des chevaliers du nectar de Montaigne à Marcourt.

Par délibération du 15 juillet 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à Raphaël Blaise de Ronzon au montant de 14.607,73€ TVAC.

Les travaux ont été finalisés durant le premier trimestre 2015.

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de la salle de village de Beffe.

Le montant estimé des travaux s'élevait à 324.943,23€ TVAC, dont 242.406,59€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Suite aux remarques formulées par l'autorité subsidiaire, l'auteur de projet Monsieur Simon a établi le 18 août 2015 un avant-projet n°2 au montant estimatif de 266.633,56€ HTVA ou 322.625,93€ TVAC (hors honoraires)

Moyennant l'approbation préalable par le conseil communal du cahier spécial des charges, l'adjudication des travaux est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2016.

SUR LE PLAN CULTUREL

Un subside de 150€ est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles, notamment l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi.

Une subvention annuelle lui est accordée.

Suite à la dissolution de l'ASBL Aubaine basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut, le CPAS, depuis le 01^{er} juillet 2015 (engagement d'une employée mi-temps) a repris la gestion des services rendus à la population : le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage.

Une association (le Maillon), établi dans l'ancien local de l'aubaine à Rendeux, collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main.

En partenariat avec la ligue des familles, l'Aubaine et la commission santé, la commune a organisé, le 22 mars 2015, un événement de soutien à l'opération TELEVIE lequel a remporté un vif succès.

Cette journée de soutien au TELEVIE sera réorganisée en 2016.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat dénommé COS (Culture Ourthe Salm).

Un subside annuel de 6.198€ lui est alloué et sera maintenu en 2016.

Au cours de l'année 2015, la commune a soutenu tant financièrement que logistiquement le festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne qui s'est déroulé à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche et Erezée) du 09 au 11 octobre.

Pour l'année 2016, la commune de Rendeux maintiendra son soutien à l'organisation de la 4^{ème} édition du Festival de Musique Baroque, à concurrence d'un montant de 2.500€.

La commune a également pris en charge financièrement le coût de l'impression du livre rédigé par Marie-Claire Widart consacré à l'histoire du village de Chéoux et est intervenu dans les frais liés à l'organisation des 60 ans de prêtrise de l'Abbé Body.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit le 20 septembre 2015. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Lancé dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de « Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche .

Ce projet de lecture publique est dorénavant porté par une ASBL regroupant des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers.

Une somme de 15.000€ est prévue au budget ordinaire 2016 au titre de contribution annuelle de la commune dans les frais de fonctionnement et de personnel de l'ASBL.

Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a donné son accord de principe pour poursuivre sa collaboration avec les 6 autres communes dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER 2015-2020.

Pour mémoire, le GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble actuellement 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize).

Dans le courant de l'année 2015, le GAL a été sélectionné par le Gouvernement wallon pour concrétiser ses projets.

Les thématiques proposées sont axées sur le développement économique du territoire.

SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 11 septembre 2015 à Bruxelles.**

La commune de Rendeux a pérennisé le programme 'Je cours pour ma forme'.

Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme d'initiation à la course à pied. Le programme s'adresse à des personnes peu ou pas sportives souhaitant reprendre ou démarrer une activité physique. Deux sessions ont eu lieu au cours de l'année 2015.

Au cours de l'année 2015, la commune a réorganisé la manifestation du mérite sportif.

Au cours de sa séance du 15 juin 2015, le conseil communal a décidé d'allouer un subside exceptionnel de 1500€ à l'association sportive « Entente Ourthoise » afin de lui permettre d'acquérir 2 nouvelles tables de ping-pong.

Par ailleurs, la commune a procédé, par l'intermédiaire de son service travaux, aux entretiens suivants :

- **réparation d'une fuite au WC du terrain de football A.**
- **carrelage et peinture de la douche de l'arbitre au terrain de football A.**
- **réparations aux portes des sanitaires du terrain de football A.**
- **tonte du terrain de football B.**
- **mise en peinture des meubles à la buvette du terrain de football B.**
- **réparation d'une fuite à la buvette du terrain de football B.**

Dans le cadre du budget 2016, la commune envisage d'acquérir une aire de pumtrack préfabriquée à installer à Rendeux-Bas (30.000€) et de désigner un auteur de projet chargé d'élaborer un projet de construction d'un terrain multisport sur le territoire de la commune (10.000€).

ESPACES VERTS

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris. Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est encore bien illustré au challenge « Village fleuri » lancé par la province de Luxembourg.

Avec le renfort des 3 agents chargés de la propreté, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts ». Il participe à l'opération « rivière propre », en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2015, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par les entreprises désignées conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- la taille du lierre à l'église de Waharday.
- le remplacement d'ampoules et la réparation d'une fuite au sanitaire de l'église de Beffe.
- l'aménagement d'un cadre à paillason encastré à l'église de Rendeux-Haut.
- les travaux de rénovation de la chapelle Sainte Bernadette à Jupille (pose de planches en PVC au plafond et d'un zinc en rives, travaux de peinture et repose de la croix).
- la réparation d'une rampe à l'église de Beffe.
- la réparation des escaliers à l'église de Rendeux-Bas.
- la taille des arbres au presbytère de Rendeux-Bas.
- la réparation de la porte arrière de l'église de Jupille.
- la réparation de la clôture au presbytère de Rendeux-Haut.
- la réparation des dégâts occasionnés à la toiture du presbytère de Rendeux-Bas suite à la chute de branches d'arbres.

Suite à un accident de circulation, la chapelle Sainte-Odile à Rendeux-Bas a sérieusement été endommagée en manière telle que sa stabilité était compromise.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes et piétons et de manière à préserver à l'avenir la chapelle d'autres collisions, il a été décidé après négociation avec ETHIAS et refus ferme des travaux de réparation préconisés par cette dernière, de procéder à la démolition de la chapelle en vue de sa reconstruction à un endroit plus reculé par rapport à la voirie.

Les travaux de reconstruction pour lesquels ETHIAS est intervenu à concurrence de 23.000€ (compte tenu de la vétusté), seront réalisés, s'agissant de la maçonnerie, par le service travaux dans le courant de l'année 2016.

Les travaux de réfection de la toiture seront confiés à un ardoisier à désigner par la commune.

Un crédit de 25.000€ est inscrit au budget extraordinaire 2016 pour ces travaux de reconstruction.

Par ailleurs, au cours de l'année 2016, il est prévu, au budget ordinaire, de procéder à des travaux de rafraîchissement des peintures à l'église de Chéoux.

Dans le cadre du budget extraordinaire, un crédit de 70.000€ est prévu en 2016 pour les travaux de rénovation à l'église de Ronzon (placement de tirants, réfection de la peinture et de l'électricité).

En outre, 30.000€ seront consacrés aux travaux de rénovation de l'électricité de l'église de Chéoux.

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2016 transmis par ces dernières (29.949,29€) laissent apparaître une diminution de 8.335,46€ par rapport à la subvention de 2015 qui pour rappel s'élevait à 38.284,75€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2008 : 330.000,00€
- 2009 : 330.000,00€
- 2010 : 330.000,00€
- 2011 : 330.000,00€
- 2012 : 345.000,00€
- 2013 : 358.000,00 €
- 2014 : 398.000,00€
- 2015 : 415.000,00€
- 2016 : 425.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

La nouvelle cuisine du CPAS est opérationnelle depuis le 23 mai 2014.

Pour financer ces travaux, le C.P.A.S a souscrit un emprunt de 385.000 € auprès de la Banque Belfius, ce prêt est remboursable en 15 ans. Les charges liées à cet emprunt sont compensées par la commune via la dotation communale.

Le solde du coût des travaux a été pris en charge via une subvention extraordinaire d'un montant de 108.000€ octroyée par la commune.

L'augmentation de la dotation prévue en 2016 est de 10.000 €. Cette augmentation permet, notamment, la prise en charge du traitement de la nouvelle employée mi-temps engagée depuis juillet 2015 suite à la reprise de certaines activités de l'ASBL Aubaine en liquidation (service lavage-repassage, passager du pays,...)

En fonction de l'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires du R.I.S, le montant de la dotation communale pourrait être revu à la hausse en cours d'année.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant.

Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2016.

F.85 :859 : EMPLOI

Suite à la convention signée avec la province de Luxembourg concernant le recours à un S.I.P.P. commun, une somme de 3000€ a été prévue.

F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS

Au titre de contribution de la commune pour couvrir le déficit du secteur de l'aide médicale urgente, une somme de 15.132,09€ a été allouée, en 2015, à l'intercommunale VIVALIA, augmentée d'un montant de 1.492,80€ pour couvrir le déficit du secteur PCPA(prise en charge de la personne âgée) réparti comme suit (19,24€ pour la MRS Saint-Antoine, 1326,05€ pour la MRS Séniorie de Sainte-Ode, 72,72€ pour la MRS Val des Séniors, et 74,79€ pour la MRS Saint-Gengoux).

Pour 2016, outre les montants précités, la commune doit prévoir une contribution complémentaire de 8301,97€ destinée à la constitution d'un fonds d'investissement qui a pour objectifs d'améliorer la capacité d'autofinancement de l'intercommunale VIVALIA au regard des exigences bancaires (30% sur fonds propres) et de réduire le niveau des charges financières.

Ce fonds d'investissement sera alimenté de la manière suivante :

- **De 2016 à 2026 inclus.**

- Associés = 2/3 de l'apport (2 millions d'euros/an)
- Médecins = 1/3 de l'apport (1 million d'euros/an)

- **De 2027 à 2056.**

- Associés = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)
- Médecins = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par le service communal.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2016.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2015.

Pour 2016, nonobstant le maintien des taux pratiqués en 2015, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 99%.

Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. Depuis 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été adapté de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;
- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2016 prévoit un montant de 5.000 euros. Ce budget pourra être adapté en cours d'année en fonction des demandes.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 50% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un dossier du Fonds régional d'investissement communal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situera à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrable ont débuté dans le courant de l'année 2014 pour se terminer dans le courant de l'année 2015.

Concernant les travaux d'égouttage à la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de voirie et d'égouttage de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimatif de 517.762,03€ TVAC, dont 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

Par délibération du 17 juillet 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 341.993,58€ TVAC (175.768,45€ de moins que l'estimation), dont 178.544,78€ TVAC pour le volet voirie et 163.448,80€ TVAC pour le volet égouttage.

Dans le cadre du Fonds Régional d'investissement communal, le SPW interviendra à concurrence de 50% maximum, soit un subside de 89.272,39€ pour le volet voirie.

Dans l'attente de la finalisation des emprises, prévue pour fin 2015 pour un montant total de 15.000€, les travaux sont reportés au printemps 2016.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. Pour l'année 2016, une somme de 20.775 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans les rues du Belvédère, Corette, Emile Dupont, du Château et de la Golette doit être prévue dans le cadre du service extraordinaire du budget.

F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2015, le service travaux a procédé aux aménagements suivants :

- pose de grenaille au cimetière de Devantave.
- affichage des cimetières de Rendeux-Bas et de Rendeux-Haut.
- enlèvement des fleurs abîmées dans les cimetières.
- fleurissement des monuments aux morts disséminés sur le territoire de la commune.
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.

Au cours de sa séance du 26 juin 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation du mur du cimetière de Marcourt.

L'ouverture des offres a eu lieu le 13 août 2014.

L'offre la moins disante émane de la S.A Ronveaux de Ciney au montant de 257.369,62€ TVAC (montant initial majoré de 5% suite au dépassement du délai de validité des offres). Une subvention de 60% a été allouée par le Ministre wallon en charge du Patrimoine au cours du dernier trimestre de l'année 2015.

L'attribution du marché est prévue pour décembre 2015 et le début des travaux est reporté au printemps 2016.

Dans le cadre du budget ordinaire 2016, il est prévu, par le truchement du service travaux, d'aménager des ossuaires et des aires de dispersion dans les cimetières de Rendeux-Haut et de Rendeux-Bas.

Par ailleurs, la commune envisage d'acquérir un logiciel de gestion de cimetières afin de disposer de données actualisées en cas de demande de concession en provenance des particuliers. Un montant de 15.000€ est réservé à cette fin au budget extraordinaire 2016.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 300€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg(A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;
- l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;
- l'adoption de plans communaux bisannuels du logement ;

- l'équipement et la mise en vente de terrains communaux à bâtir à des prix avantageux au bénéfice des jeunes ménages de la commune, par le biais d'un règlement spécifique ;
- l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;

Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Le plan communal du logement pour les années 2012 et 2013

Le Conseil communal a approuvé en date du 30/11/2011 le programme communal du logement 2012-2013. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.
- L'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérès à Rendeux-Haut.

Ces différentes opérations ont été approuvées par le Gouvernement wallon.

Aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial relatif aux travaux d'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux au montant estimatif de 149.496,78€ TVAC.

Par délibération du 20 février 2015, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Pierre Collignon de Lignièrès au montant de 131.396,76€ TVAC (18.100,02€ de moins que l'estimation).

Un subside de 144.536,44€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 1^{er} octobre 2015.

La fin des travaux est prévue pour le second trimestre 2016.

Aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérès à Rendeux-Haut.

Au cours de sa séance du 24 novembre 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme à Schérès à Rendeux-Haut au montant estimatif de 390.000€ TVAC, dont 150.000€ de subside en provenance du SPW dans le cadre du plan d'ancrage du logement.

L'adjudication des travaux est reportée au premier trimestre 2016.

Le plan communal du logement pour les années 2014 à 2016

Le Conseil communal a approuvé en date du 23/10/2013, le programme communal du logement 2014-2016. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement de transit dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe (4 chambres).
- L'aménagement de deux logements pour personnes âgées dans le cadre de la création d'un ensemble intergénérationnel derrière l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Ces différents projets ont été approuvés par le Gouvernement wallon.

Aménagement d'un logement de transit dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe.

Au cours de sa séance du 20 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation d'un logement communal à Beffe en un logement de transit.

Par délibération du 03 avril 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à l'architecte Francis Simon de La Roche-en-Ardenne au taux d'honoraires de 11%.

Le montant des travaux est estimé à 100.000€, dont 75.000€ de subsides attendus du SPW dans le cadre du plan d'ancrage du logement.

L'adjudication des travaux est prévue pour le second trimestre 2016.

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 24 septembre 2014.

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés pour les exercices 2014 à 2018.
L'objectif de cette taxe est double :
 - Lutter contre l'inoccupation des logements ;
 - Eradiquer les chancres de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du mct de façade. (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;
- Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)

2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

En matière d'urbanisme, la commune envisage en 2016, moyennant l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie de lancer un 2^{ème} PCDR (plan communal de développement régional).

Un crédit de 70.000€ est inscrit au budget extraordinaire 2016 afin de désigner un auteur de projet chargé de finaliser les fiches-projets qui seront soumises à l'approbation du Gouvernement wallon, une fois la candidature de la commune retenue.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière, le budget ordinaire 2016 présente, à l'exercice propre, un boni confortable de 180.785,18 €, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme les produits de la vente de bois, d'autre part, à estimer, de manière prudente certaines dépenses comme les traitements du personnel.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.

La réserve est actuellement (fin 2015) au tableau de synthèse de 2.655.731,33€, moins les 700.000€ prélevés pour le service extraordinaire.

Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2015 s'annonce à 180.785,18€.

Cela ramène la réserve à 2.136.516,51€

Dans un contexte économique instable où les effets de la crise se font toujours ressentir et face aux transferts de charges de plus en plus nombreux en provenance de l'Etat fédéral et de la Région wallonne, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

